

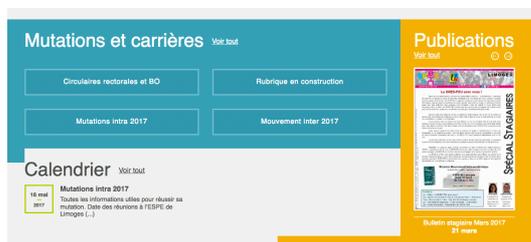
Édito :

PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉ-E-S

Les élections à venir sont lourdes d'enjeux pour nos métiers, pour le système éducatif, pour l'avenir de nos élèves, de la Fonction Publique et des Services Publics, de la protection sociale et des retraites... Nous connaissons les projets destructeurs portés par l'extrême droite et leur porosité avec ceux portés par la droite. Nous connaissons les projets néfastes de cette dernière particulièrement sur la Fonction Publique et les retraites. Nous connaissons aussi les propositions des libéraux de tous poils pour accroître encore l'autonomie des établissements et casser le cadre national, seul à même pourtant de préserver l'égalité d'accès des jeunes aux formations et l'unité du système éducatif sur le territoire.

Nous avons, dans ce contexte, la responsabilité de continuer à faire entendre la nécessité de solidarités collectives renforcées, de plus de justice sociale, économique et fiscale, de réduction des inégalités. Nous devons faire entendre que le système éducatif dans son ensemble a un rôle moteur à jouer pour sortir de la situation de crise sociale, économique, politique et démocratique. Car c'est en développant une éducation de qualité pour tous, fondée sur l'acquisition de savoirs de haut niveau que l'on forme des citoyens critiques et capables de s'insérer professionnellement. C'est en luttant contre l'échec scolaire et les déterminismes sociaux que l'on construit une égalité réelle, c'est en instaurant résolument la mixité sociale dans les établissements que l'on construit culture et références partagées.

Quelle que soit l'issue des prochains scrutins, nous aurons collectivement besoin de continuer à nous faire entendre. Rassembler la profession dans les établissements, construire les nécessaires mobilisations à venir sur les questions éducatives comme sur d'autres, nécessite de renforcer encore notre outil syndical. Se syndiquer, faire vivre le SNES-FSU et les débats dans le SNES-FSU, convaincre qu'il est un lieu de défense individuelle mais aussi collective : telles doivent être nos priorités !



Le nouveau site de la section académique est en ligne !



ÉVALUATION DES ÉLÈVES AU COLLÈGE

Le SNES-FSU est intervenu lors du Comité Technique Académique sur les multiples difficultés liées à la mise en place du livret scolaire unique numérique (LSUN) instrumentalisé par certains chefs d'établissement pour imposer la réforme du collège et des modifications dans les pratiques d'évaluation. Nous avons dénoncé les injonctions auxquelles sont trop souvent soumis les enseignants, injonctions qui ne reposent sur rien et alourdissent inutilement leur charge de travail sans rendre pour autant plus efficace l'information des parents. Nous avons demandé que des clarifications soient apportées dans les établissements sur plusieurs points. D'abord, pour rappeler que l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ne doit se faire que lors du conseil de classe du troisième trimestre en sixième comme en troisième et non de façon prématurée tout au long de l'année scolaire. Ensuite, pour insister sur le fait que l'évaluation des élèves relève de la liberté pédagogique des enseignants dans le cadre des textes règlementaires qui laissent la possibilité de choisir entre évaluation par compétences ou évaluation chiffrée. Là encore, rien ne peut donc être imposé aux enseignants par le chef d'établissement. D'autre part, aucune double saisie, à la fois sur un logiciel de notation et sur LSUN ne peut être exigée. L'Administration a convenu du bien fondé de nos demandes. En cas de difficultés dans les établissements, vous pouvez vous appuyer sur les garanties apportées lors du CTA pour réagir collectivement. N'hésitez pas à nous faire remonter la



persistance d'éventuelles situations de blocage.

Sur le couplage LSUN-Affelnet pour les affectations des collégiens en lycées et LP, nous avons alerté sur le manque de lisibilité et les difficultés qu'il risquait de générer. En effet, le ministère a décidé d'imposer des règles pour la part « contrôle continu » du barème en nivelant les moyennes sous forme de quatre forfaits chiffrés. Dans les établissements évaluant les élèves par compétences, les chefs d'établissement devront établir une correspondance entre l'évaluation par compétences et les quatre forfaits chiffrés. S'ajouteront aussi des points attribués en fin de troisième trimestre aux huit composantes du socle évaluées par niveau de maîtrise. Au final, la situation confine à l'absurde et au non sens. Si l'objectif poursuivi était de simplifier l'évaluation des élèves et d'améliorer l'information aux parents, c'est raté !

LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE PASSE À L'OFFENSIVE !

Confier la présidence des Conseils d'Administration des EPLE à des chefs d'entreprise, tel est le nouveau credo du Président Rousset qui y voit la possibilité d'accroître les liens entre les établissements et le milieu professionnel. Il semble méconnaître le fait que les professionnels sont déjà souvent présents dans les CA dans le collège des personnalités extérieures et que par ailleurs, les liens entre l'Education Nationale et le monde professionnel existent aussi au travers des conventions signées pour les stages des élèves dans de nombreuses formations. En outre, il feint d'ignorer que le rôle de Président d'un Conseil d'Administration d'établissement d'enseignement concerne très largement l'organisation et le fonctionnement des structures et des enseignements, domaines dans lesquels un chef d'entreprise n'a ni compétence ni légitimité.

Mettre en place des conventions tripartites Etat, Région, EPLE, tel est l'autre credo du Président Rousset. Derrière un vocabulaire qui se veut rassurant puisqu'il est question de « sanctuariser » des moyens au travers de ces conventions, se cache surtout la volonté de la Région d'accroître son pouvoir au sein des établissements en allant bien au delà des nouvelles prérogatives données par la loi NOTRé sur la carte des formations professionnelles. Il s'agirait aussi de renforcer ici encore les liens avec le monde de l'entreprise puisque les conventions tripartites prévoiraient la nécessité pour les établissements scolaires de

s'ouvrir aux entreprises y compris en mettant à leur disposition les plateaux techniques et équipements prévus pour la formation initiale des élèves et étudiants.



Autre domaine dans lequel la Région semble décidée à investir, celui de l' « innovation » pédagogique, sans doute espérant ainsi faire oublier le renoncement à poursuivre la politique de gratuité des manuels scolaires pour les lycéens du Limousin. Ainsi classe inversée, documentation numérique, aide aux devoirs en ligne, constructions de grandes salles (pour des cours en amphi ?) et d'espaces modulaires dans les établissements, mutualisation des plateaux techniques et de formations entre établissements, sont autant de sujets sur lesquels la Région planche.

Sur l'ensemble de ces dossiers, la vigilance et la mobilisation de toutes et tous est de mise.

REMPLACEMENT, UNE MAUVAISE CIRCULAIRE QUI NE RÈGLE RIEN



La Ministre, à défaut de savoir recruter des titulaires en nombre suffisant pour répondre aux besoins de remplacement, a choisi de réactiver au travers d'une circulaire -rédigée sous la pression de la cour des comptes et de la FCPE- un texte datant de 2005, le décret dit « Robien ». Ce décret, jamais abrogé, prévoit l'organisation de suppléances de courte durée « à l'interne » voire « au pied levé », pilotées par les chefs d'établissement et irréalisables techniquement. Ces pratiques sont néanmoins encadrées.

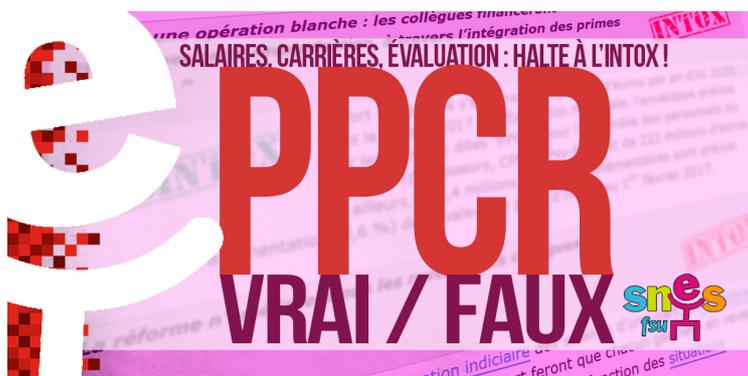
Un protocole doit être présenté en Conseil d'Administration. Celui-ci ne peut prévoir que les remplacements des absences prévisibles, le volontariat doit être prioritairement recherché avant que le CE puisse imposer quoi que ce soit, un délai obligatoire de 24 heures doit être respecté avant la suppléance, le tout dans la limite hebdomadaire de 5 heures et de 60 heures par an. La rémunération se fait en HSE.

C'est un moyen d'augmenter le temps de travail, sans créer d'emplois et sans efficacité pédagogique, l'objectif premier étant « d'occuper » les élèves. Ce dispositif inadapté a été rendu inopérant par le refus collectif des personnels.

Les TZR éventuellement rattachés ou affectés dans l'établissement, ne dérogent pas aux contraintes qui s'imposent aux CE, notamment sur le délai de 24h et le respect de leurs obligations de service qui, par décret de 2014, sont définies hebdomadairement et ne peuvent être annualisées.

Il ne faut en aucun cas céder aux pressions locales, voter en CA contre tout protocole faisant du coercitif la norme et faire la démonstration aux parents d'élèves que ce dispositif et la communication de la Ministre ne règlent en rien le problème de fond, celui du remplacement des absences de plus longue durée.

En réaction au texte de la Ministre, réactivons la résistance collective.



SALAIRE, CARRIÈRES, ÉVALUATION :

- ➡ Qu'est-ce qui change ?
- ➡ Qu'est-ce que j'y gagne ?
- ➡ Est-ce que j'y perds ?
- ➡ Garanties nouvelles ou dérives potentielles ?

N'hésitez pas à solliciter les militant-e-s du SNES-FSU (via s3lim@snes.edu) pour venir animer une heure d'information syndicale dans votre établissement.

CTA 10 mars 2017 : Créations et suppressions de postes

L'académie est dotée de 30 emplois supplémentaires pour la rentrée 2017. Cela est insuffisant pour que la part des HSA diminue significativement dans les dotations des établissements, imposant en cela de nombreuses suppressions de postes ou ne permettant pas des créations pourtant nécessaires. Les élus du SNES et de la FSU sont intervenus sur l'ensemble des mesures proposées par le Recteur. Si nous avons obtenu des évolutions par rapport aux propositions initiales, cela reste insuffisant. La mobilisation doit donc se poursuivre dans les établissements, notamment au moment des ajustements d'effectifs du mois de juin pour que l'ensemble des moyens nécessaires soient attribués pour un bon fonctionnement des classes. Le Recteur ayant constitué une réserve de moyens pour ces ajustements, de l'ordre d'une vingtaine de postes, il y a tout lieu d'exiger leur utilisation.

Nous publions ici les suppressions (26) et créations (49) de postes décidées par le recteur dans les collèges et lycées (hors EPS).

(MCS) : mesure de carte scolaire (PV) : poste vacant (suppr si mutation) : le poste est supprimé en cas de mutation du ou de la collègue

(poste spé) : poste spécifique académique (avec CS) : avec complément de service

Discipline	Suppressions	Créations
	Corrèze	
Lettres classiques	Clg Rollinat Brive (MCS), Clg Larche (PV)	
Lettres Modernes		Lyc Cabanis Brive, Lyc D'Arsonval Brive
Allemand	Clg Rollinat Brive (PV)	
Anglais	Clg Treignac (MCS)	Clg Jean Moulin Brive
Espagnol		Clg Allassac, Lyc D'Arsonval Brive
Histoire géographie		Clg Meyssac (avec CS clg J.Lurçat Brive)
Mathématiques	Clg Rollinat Brive (PV)	Clg Clémenceau Tulle, Lyc D'Arsonval Brive, Lyc Ussel
SII		ING MECA Lyc Cabanis Brive
Physique Chimie		Lyc Cabanis Brive
SVT	Clg D'Arsonval Brive (PV), Clg Seilhac (MCS)	Lyc Cabanis Brive
Arts plastiques	Lyc D'Arsonval Brive (PV)	Clg Lubersac, Lyc D'Arsonval Brive (poste spé audiovisuel)
Economie gestion		Eco Gestion Communication et Organisation (8011) Lyc Perrier Tulle
STMS		Lyc Danton Brive
Biochimie biologie		Lyc Danton Brive
	Creuse	
Lettres modernes	Clg Chambon (MCS), Clg Felletin (MCS)	
Anglais	Clg Aubusson (MCS)	
Allemand	Clg Parsac (PV)	
Mathématiques		Clg Bénévent (avec CS Clg Dun)
Technologie	Clg Aubusson (MCS)	
Arts plastiques		Clg Bénévent (avec CS Clg Dun)
	Haute-Vienne	
Philosophie		Lyc Limosin Lges (poste spé théâtre), Lyc Dautry Lges (avec CS lyc Turgot)
Lettres classiques	Clg Langevin St Junien (PV), Clg Blum Limoges (PV)	Clg F.Roz Lges
Lettres modernes	Clg Rochechouart (PV), Clg Limosin Lges (PV)	Clg Langevin St Junien, Clg Blum Limoges, Clg A.France Lges, Clg St Léonard
Allemand	Lyc Limosin Lges (suppr si mutation)	Clg Limosin Lges (création si suppression au lyc Limosin)
Anglais		Clg F.Roz Lges (avec CS clg Maurois), Lyc Gay-Lussac Lges, Lyc Dautry Lges (avec CS lyc Turgot)
Espagnol		Clg Calmette Lges (avec CS Clg Ambazac), Lyc Gay-Lussac Lges
Histoire géographie	Clg Rochechouart (PV)	Clg Calmette Lges (avec CS Clg Limosin), Lyc Valadon Lges
SES		Lyc Renoir Lges (avec CS Lyc Limosin), Lyc Valadon Lges (avec CS lyc Dautry)
Mathématiques	Lyc St Yrieix (PV)	Clg A. France (avec CS Nexon), Clg P.Buffière (avec CS Lyc Renoir), Lyc Dautry Lges (2), Lyc St Junien (avec CS clg L.Michel)
Technologie	Clg Ronsard Lges (MCS), Clg Renoir Lges (MCS), Clg Limosin Lges (suppr si mutation)	
SII	ING MECA Lyc Dautry Lges (2, PV)	ING MECA Lyc Dautry Lges (poste spé BTS), EE Lyc Dautry Lges (poste spé BTS)
SVT		Clg P.Buffière (avec CS clg Donzelot), Lyc Dautry Lges
Physique Chimie		Lyc Dautry Lges
Economie gestion	COM Lyc Valadon Lges (PV)	COM, COMPTA, COMMERCE, Lyc Gay-Lussac Lges